



ASSOCIATION DE LA
FILIERE BIOLOGIQUE
EN REGION CENTRE
VAL DE LOIRE

www.bio-centre.org

BIO CENTRE
(Association régie par la loi du 1er juillet 1901)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

du 27 juin 2019

Titulaires

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	COLLEGE	
BOURGY	Emmanuel	SCEA LES RIOILLIÈRES	Producteurs	Présent
CREPIN LISART WILLOT	Sophie Peggy Mélise	BIO CENTRE LOIRE	Préparateurs	Excusée
DECHENE	Bruno	LAITERIE DE VERNEUIL	Préparateurs	Présent
FOUCAULT	David	TERNAO	Distributeurs	Présent
GAULANDEAU	Claude	EARL PONTIQUO	Producteurs	Présent
GEORGET	Paule	BIOCOOP LA PETITE PRAIRIE	Distributeurs	Présente
HAUSSEAU	Yves Marie	CONFEDERATION PAYSANNE	Institutionnels	Présent
JANSEN	Julien	GAEC DU COUDRAY	Producteurs	Excusé
PROST	Sébastien	LSDH	Préparateurs	Présent
MAUTOUCHET	Serge	MAUTOUCHET SERGE SMC	Préparateurs	Excusé Pouvoir à B. Dechene
PERRET	Cécile	FERME DE LA MOTTE	Préparateurs	Présent
POTHIER	Sylvain	POTHIER SYLVAIN	Producteurs	Présent
PRUNIER	Joël	CER France - ALLIANCE Centre	Institutionnels	Présent
RIFFARD	Philippe	SCA LE BIOTOPE	Producteurs	Excusé pouvoir à E. Bourgy
TROFLEAU	Martine	ASSOCIATION LA PRESLE	Consommateurs	Absente
VAURS	Christophe	COOP DE FRANCE CENTRE	Institutionnels	Absent
VERGNAUD	Pascal	MFR DE L'ORLEANAIS	Institutionnels	Excusé
VINCENT	Jean-François	FERME DE LA CHAUME AU CHAT	Producteurs	Présent

Suppléants

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	COLLEGE	
DAUBIGNARD	Louissette	CRA Centre	Institutionnels	Absente
DURAND	Joël	GAEC VAL PRÉ VERT	Producteurs	Absent
FONTAINE	Olivier	Etb RENE MAINGOURD	Préparateurs	Excusé
GODIN	Bruno	BERIVAL	Distributeurs	Absent
LAMBERT	Pascal	DOMAINE LES CHESNAIES	Producteurs	Absent
LELIÈVRE	Éric	FRSEA CENTRE	Institutionnels	Absent
RENART	Gilles	AXÉRÉAL BIO	Préparateurs	Absent
YVON	Alain	YVON ALAIN	Producteurs	Absent

Autres : Jacques Sappei, Edith Lemercier, Jean-Christophe Grandin, Jean-Marie Mazenc, Christèle Chouin, Mylène Pierrard.

Au total, 13 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.

Le président rappelle les points à l'ordre du jour:

HORAIRE	SUJET
14h00	Approbation du précédent procès-verbal
14h05	Retour du GRAB
14h30	Retour sur le dernier bureau de Bio Centre
15h30	Elaboration du plan ambition bio. Retour sur la réunion organisée par la Draaf le 14 juin.
16h30	Réflexion sur les relations avec les opérateurs économiques de l'aval : - présentation de la déclinaison opérationnelle de la charte Fnab - étude de deux cas d'actualité avec Edith. (un biscuitier hors région, une coopérative conventionnelle régionale)
17h15	Validation des nouveaux adhérents de Bio Centre Questions diverses

1. Approbation des derniers procès-verbaux

Les procès-verbaux des conseils d'administration du 4 avril 2019 avant et après l'assemblée générale sont approuvés à l'unanimité.

2. Retour du GRAB

Le Grab thématique a porté sur la notion de réseau, la cohérence et la cohésion que l'on doit y trouver en particulier dans le cadre de positionnements syndicaux sur les évolutions réglementaires.

La première phase a donné lieu à des témoignages d'administrateurs ayant des mandats aux niveaux national, interrégional et régional, et de Félix Lepers en charge des aspects règlementaires à la Fnab.

Une 2^{ème} phase a été consacré à appréhender la notion de réseau et à imaginer des pistes d'amélioration dans notre fonctionnement.

3. Bureau Bio Centre

Le bureau se réunit désormais au moins une fois entre chaque conseil d'administration.

3 sujets y ont été abordés :

Cellule communication de Bio Centre

Dans le cadre de l'évolution souhaité et budgété de la communication, nous avons eu l'opportunité d'une mise à disposition d'une chargée de communication de l'AREA pour un mi-temps. La décision a été prise de l'accepter jusqu'à fin décembre. Solène Hubault a démarré son activité à mi temps le 11 juin. Elle intervient essentiellement sur les outils de communication, la création de documents,..., et en soutien à Nathalie.

Nathalie Fernandes est désormais et jusqu'à cette fin d'année en charge de la communication (relation presse institutionnelle, sur les événements, sur les positions du réseau,...). Une rencontre avec Nathalie et des administrateurs a permis de bien préciser les attendus. Nathalie aura pour référent Emmanuel Bourgy pour le GRAB et Bruno Dechene pour Bio Centre, avec respectivement Christèle et Jacques en appui au quotidien. Christèle et Jacques pourront prendre des décisions en cas d'indisponibilité des référents s'ils jugent que l'enjeu ne nécessite pas obligatoirement la validation politique.



Conférence aval en 2020

Avec l'AREA, nous envisageons d'organiser en juin 2020 une grande conférence à destination des transformateurs et des producteurs de la région. Jacques présente l'avancée de la réflexion :

Objet

Evènement co organisé entre AREA et Bio Centre

Objectif

Sensibiliser les transformateurs bio et producteurs bio à un approvisionnement régional et les transformateurs non bio à l'intérêt de la bio.

Cible principale: Industriels bio et non bio.

On envisage d'inviter tous les adhérents de Bio Centre même s'ils ne sont pas directement concernés par le fond des sujets traités

C'est le cas des Boulangers bio, restaurateurs bio,...

Le cas des producteurs – transformateurs n'a pas été abordé ? Sont-ils une cible ?

Méthode

Nombre visé de participants: 200

Programmation retenue :

- 14h : Lancement : 15 mn – François Bonneau
- 14h15 : Chiffres : 45mn – marché et productions bio nationaux et régionaux
- 15h : Table(s) ronde(s) : 45mn
- 15h45 : Pause entre les deux tables rondes : 30 mn
- 16h15 : Table ronde : 45mn
- 17h : Intervention invité vedette : 60 mn
- 18h : cocktail

Propositions de Thèmes des Tables rondes :

- 1- Alimentation bio locale quelle place pour les transformateurs ?

Le consommateur est en recherche de produits frais locaux mais aussi de produits transformés locaux

Témoins envisagés: 1 Producteur-transformateur + 1 opérateur légumes 4^{ème} ou 5^{ème} gamme + 1 laiterie + 1 abattoir

- 2- Construction de filière locale et équitable : une solution durable

Organisation de filière en lien avec les distributeurs dans une logique de commerce équitable (Juste répartition valeur ajouté + engagement dans le temps + transparence...)

Témoins envisagés: Biocoop sur leur engagement dans la construction de filière + Biocer + BCL + distributeur (intérêt pour filière construite) + intervenant sur commerce équitable. + fond avenir bio

Lieux potentiels : AFTEC / Crédit agricole / Labo.....



Retro planning sommaire :

- première quinzaine de juin : date de l'évènement
- janvier : SAVE THE DATE
- octobre : budget
- mi octobre : dossier sponsor
- mi septembre (au plus tard) : réservation de la salle
- fin juin : présentation du projet en CA de Bio Centre

Cet évènement devra être autofinancé, donc sans utilisation de nos crédits habituels de fonctionnement. Le financement pourra être sur des subventions supplémentaires et du sponsoring.

Plusieurs interventions confirment la possibilité d'avoir des sponsors mais à condition que ceux-ci ne soient pas en opposition franches aux valeurs de notre réseau. Le souhait de rester un réseau ouvert a également été exprimé.

Jacques précise que la recherche de sponsors se fera sur la base d'un contrat et d'engagement précis pour les deux parties, et qu'une liste de sponsors potentiels sera soumise aux administrateurs. Il propose également qu'un comité de pilotage de cet évènement soit mis en place dès début septembre incluant salariés et administrateurs.

Le conseil d'administration a jugé pertinents les thèmes proposés ainsi que l'intervention d'une personnalité dont le nom reste à valider. Plusieurs propositions ont été faites.

Déclinaison de la charte Fnab sur les relations avec les opérateurs économiques

Sujet traité en bureau et à l'ordre du jour de ce CA. (cf. ci-dessous)

4. Plan Ambition Bio

Lancement du plan par la Draaf le 14 juin.

Objectif de surface retenu : objectif du SRADDET

3 scénarii en Centre-Val de Loire :

Scenario réaliste à dynamique constante "CRAEC-Comité Bio du 23/09/2019"	13 500 ha/an	2018	2019	2020	2021	2022	
Surfaces aidées (hypothèse de 70% des surfaces converties)	9 450ha/an	3,17%	3,60%	4,17%	4,73%	5,30%	
Budget annuel "CAB"	12 757 500 €						
Dont FEADER (sur la base de 80% de cofinancement)	7 654 500 €						
Rappel FEADER : 12 M€ pour 2018/2019/2020 – avec application clause de sauvegarde à partir de 2019 ⇒ effet « boule de report » à prendre en compte pour 2021.							
Scenario "SRADDET" Conseil régional: 15% en 2020 de SAU en bio	23 800 ha/an	2018	2019	2020	2021	2022	2030
Surfaces aidées (hypothèse de 50% des surfaces converties)	11 900ha/an	3,15%	4,03%	5,03%	6,02%	7,02%	14,95%
Budget annuel "CAB"	16 065 000 €						
Dont FEADER (sur la base de 60% de cofinancement)	9 639 000 €						
Scenario intermédiaire "optimiste"	18700ha/an	2018	2019	2020	2021	2022	
Surfaces aidées (hypothèse de 60% des surfaces converties)	11 220ha/an	3,15%	3,82%	4,60%	5,38%	6,17%	
Budget annuel "CAB"	15 147 000 €						
Dont FEADER (sur la base de 60% de cofinancement)	9 088 200 €						

Montant moyen/Ha/an de 270€

4 thèmes retenus au niveau régional :

- Production : incluant l'expérimentation.
- Filières : grandes cultures, élevage (engraissement,...)
- Consommation : RHD (atelier spécifique)
- Transversal : Observatoire

Planning :

- 26 juin atelier grandes cultures sur la segmentation de l'offre.
- 2 juillet matin : atelier production
- 17 septembre : atelier production.
- 20 septembre : atelier RHD
- Octobre / novembre : restitution

Le conseil d'administration note que l'ambition affichée ne s'accompagne pas de moyens supplémentaires pour accompagner l'augmentation de la production (nombre d'exploitation et surface).

De plus on peut s'interroger sur la validité de ce plan alors que le financement des aides aux agriculteurs n'est pas garanti par la révision de la PAC en cours. L'état ne peut pas s'engager à ce jour !

5. Financement GRAB Normandie

Le GRAB Normandie a été liquidé. Bio En Normandie est le nom de la nouvelle structure, qui démarre avec le soutien de la région de la Draaf. Un prêt est demandé à toutes les organisations du réseau pour financer leur besoin d'avance de trésorerie.

La proposition est que Bio Centre intervienne à la même hauteur que l'ensemble des GAB.

Contribution des GAB : environ 4 à 5000€.

En attente de la confirmation de certains GAB.

Le président demande l'approbation du conseil d'administration. Celui-ci vote à l'unanimité l'octroi d'un prêt qui sera d'environ 5 000€.

A noter également la demande de financement du logiciel Agribiolien que la Fnab souhaite louer. Il pourrait en être de même pour d'autres logiciels.

Le GRAB a demandé des éclaircissements à la Fnab afin que l'on puisse prendre une décision.

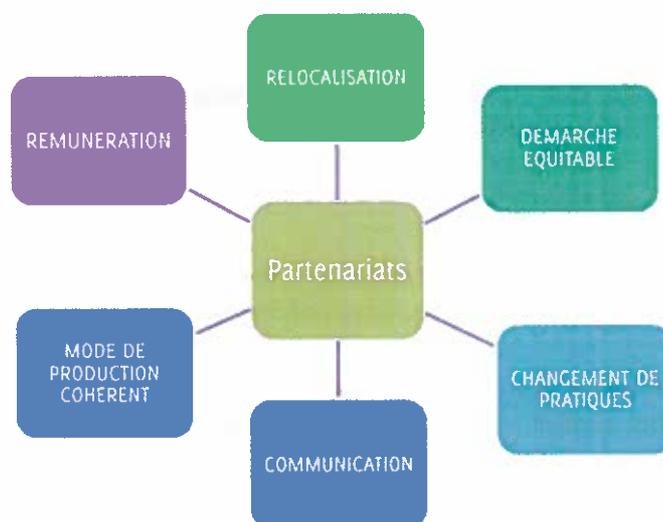
6. Relations opérateurs aval

Jacques présente la déclinaison de la charte Fnab dans le cadre de relation entre le réseau et les acteurs économiques de l'aval.

Cette charte a pour vocation d'être un guide d'appréciation de l'intérêt de collaborer lors d'une demande provenant d'un acteur économique de l'aval. Il ne s'agit pas d'exigences à remplir obligatoirement.

6 critères ont été retenus :

INDICATEURS PROPOSÉS POUR ÉVALUER LA PERTINENCE D'UN PARTENARIAT AVEC UN OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE



Les 6 indicateurs présentés ci-dessus et développés ci-après permettent d'évaluer la pertinence des partenariats, en cohérence avec les objectifs politiques de la Charte et avec les intérêts du réseau FNAB.

Dans tous les rdv, il est important de les avoir en tête et de mesurer en quoi les partenariats éventuels peuvent ou non y répondre.

Mode de production cohérent

Appréhender dans quelle mesure le partenariat permettra au réseau FNAB de promouvoir et diffuser un mode de production bio cohérent et durable (cahier des charges et bonnes pratiques promues par le réseau FNAB)

Relocalisation

Mesurer à quel point le projet de partenariat contribue au rapprochement entre bassins de production et bassins de consommation et à la non spécialisation agricole des territoires.

Cela implique un accompagnement pour que les filières de l'opérateur économique ne déstructurent pas l'existant sur le territoire.

Démarche équitable

- Mesurer le degré d'autonomie laissé aux producteurs-rices dans le cadre de la démarche de l'opérateur économique
- Mesurer la volonté de l'opérateur économique d'engager une démarche novatrice en matière de contractualisation avec ses producteurs fournisseurs. Cette démarche implique un travail spécifique sur les prix de revient, accompagné par le réseau FNAB, pour garantir un prix de vente équitable aux producteurs.

Changement de pratiques

- Caractériser la nature de la démarche de l'entreprise : Développement durable ? Engagement de long terme ? Recherche uniquement de matières premières ? Envie de travailler sur un nouveau modèle économique de type commerce équitable ?
- Appréhender la volonté de l'opérateur économique d'intégrer les problématiques spécifiques à la production bio (ex : rotation et assolement diversifiés ; lien au sol ; variétés adaptées ; etc.) et ses implications en matière d'adaptation des critères qualité aval ; de coûts de production et de saisonnalité
- S'assurer dans la mesure du possible que les cadres dirigeants de l'opérateur soient impliqués dans le projet ; la réussite du partenariat sera plus certaine si les dirigeants ont compris les enjeux et les écueils à éviter

Communication

- Mesurer l'impact sur les adhésions (positif ou négatif) d'un éventuel partenariat avec l'opérateur
- Mesurer l'impact du partenariat vis-à-vis des relations avec les partenaires historiques (OEPB ; transformateurs 100 % bio ; réseau de distribution tel Biocoop)

Rémunération

S'assurer que le partenariat fera l'objet d'une rémunération pour le réseau (prestation)



Edith Lemercier expose 2 cas concrets d'actualité pour recueillir l'avis des administrateurs.

- Le premier concerne un transformateur hors région qui souhaite s'approvisionner en région. Les OS et des producteurs individuels sont intéressés et ont été mis en relation dans une réunion commune avec cet industriel.

Les administrateurs précisent les points suivants :

- Importance de sensibiliser le transformateur sur la possibilité de sécuriser la production tant quantitativement qu'en termes de qualité par un approvisionnement diversifié, tout en assurant une rémunération égale à chacun des fournisseurs.
- pourquoi ne pas proposer un contrat quadripartite incluant les producteurs indépendants. C'est le rôle de Bio Centre d'amener tous les acteurs locaux à travailler ensemble, et les producteurs à se rassembler dans une organisation commune. Une démarche collective est plus durable surtout sur un marché en forte croissance.
- Il faut aller vers plus de transparence en particulier en matière de prix entre tous les acteurs.

Le conseil préconise d'organiser une réunion sans le transformateur afin d'essayer de les engager dans une action de structuration équitable.

- 2^{ème} cas : Coopérative conventionnelle en région souhaitant développer le bio. Cet opérateur ne donne que peu d'information. Il envisage des marges faibles => propose des prix de blé de +30€ la tonne ; L'activité conventionnelle paiera les charges ! La demande de la coopérative est que le réseau Bio forme ses techniciens. Le Gabor a déjà fait une proposition.

Les administrateurs sont partagés sur l'adéquation à la vision du réseau de la pratique commerciale de cet opérateur. Ne s'agit-il pas pour lui que de récupérer nos connaissances ?

Il faut demander aussi que les producteurs concernés soient adhérents du Gabor. Cela permettra de les mettre en lien avec d'autres céréaliers d'autres filières.

7. Demandes d'adhésion

RAISON SOCIALE	adresse	CP	Ville	activité
Les producteurs de Gaya	1 allée Gaspard Monge	36300	Le Blanc	Epicerie coopérative bio
SCA Agropithiviers	Rue Jules Morin	45300	Pithiviers	Coopérative agricole

Le président demande l'approbation du conseil d'administration. Celui-ci vote à l'unanimité la validation des deux demandes d'adhésion.

8. Sujets divers

En raison de plusieurs autres réunions programmées le même jour le président demande la modification de la date du prochain CA.

Date retenue : 24 septembre (à Blois)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 17h30.

Fait à Orléans, le 27 juin 2019,

Le président

Jean-François VINCENT

